

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT SAINT-LAURENT MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

## **AVIS DE PROMULGATION**

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 2 juillet 2024, <u>le règlement 575 – Concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux</u> a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 4e jour du mois de juillet 2024.

Denis Lévesque

Directeur général et Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 575 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 4 juillet 2024.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 575 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de juillet 2024.

Gino Moretti

Denis Lévesque / Directeur général et Greffier-trésorier